



## Compte-rendu CHSCT-D extraordinaire du 9 septembre 2021

Mme Duprat (Dasen) préside le CHSCT . Sont présents : Mme Rochette (Secrétaire Générale), M.Miroux (secrétaire DAGFI), Mme Baillargeat (conseillère départemental de prévention), M. Thomasson (conseiller départemental de prévention) représentants FSU, FO, UNSA. Hervé Magre et Laure Delbes représentaient la FNEC-FP FO

Le CHSCT D s'est tenu en présentiel à la DSDEN.

L'ordre du jour s'est basé sur les questions envoyées par les membres représentants du personnel.

### **Déclaration liminaire FO (en pièce jointe)**

**En introduction, et suite à la question de notre fédération sur la réorganisation de la DSDEN, la secrétaire générale nous apporte les précisions suivantes :**

**FO :** Question posée : Concernant les services administratifs de la DSDEN , réorganisés à cette rentrée, quelles conséquences sur l'organisation du travail et sur le personnel A quel moment le CHSCT D sera-t-il consulté à ce sujet conformément à l'article 57 du décret 82-453 ?

Il y a une restructuration des services , la DOPS (Division de l'organisation et de performance scolaire) et la DRH (Division des ressources humaines) fusionnent et devient la DPM (Division des personnels et des moyens), avec un personnel en moins.

La secrétaire générale nous dit que tout s'est passé au mieux dans la préparation de cette transformation et que les personnels concernés ont été consultés.

Le déménagement des bureaux sera effectif aux vacances de la Toussaint.

**On peut noter que la secrétaire générale ne répond pas complètement à la question puisque le CHSCT n'a pas été consulté sur cette réorganisation en amont mais juste informé.**

### Questions posées par les représentants FO

**1. Le protocole précise que le port du masque en extérieur est soumis à la réglementation de droit commun. La Préfecture du Tarn a-t-elle produit des arrêtés imposant le port du masque en extérieur dans certaines communes du département ?**

Un arrêté de la Préfète du Tarn qui court jusqu'au 30 septembre (après l'âge de 11 ans en classe et en récréation, en maternelle pas de masques, et obligatoire sinon en extérieur et aux abords des écoles). Sur une question de FO : aucune tolérance pour les personnels qui souhaiteraient l'enlever qui sont des fonctionnaires.

**2. Que faire quand les parents fournissent un certificat de contre indication au port du masque ?**

Seul les élèves porteurs d'un handicap peuvent bénéficier d'une dispense de masque, en cas de difficulté contacter l'IEN.

**3. Personnels vulnérables : Combien n'ont pas fait la rentrée en présentiel ?**

Il nous est répondu : 4 qui devront fournir à l'administration un nouveau certificat médical avant le 15 septembre.

**4. Concernant le brassage en école,pour une école maternelle, l'exemple est donné de 2 classes : TPS/PS/MS et MS/GS.**

**l'équipe doit-elle continuer à décaler ses récréations à séparer la cour de l'école en 2 ce qui implique que les MS ne jouent jamais ensemble ?**

**Faut-il mettre en place une séparation des MS regroupés lors du décloisonnement dans la classe des TPS/PS/MS en séparant les 2 groupes de MS dans ce lieu clos ?**

La Dasen s'agace de la question et nous répond que l'on peut fonctionner en bonne intelligence et que l'on peut considérer que les MS sont un seul groupe.

**Pour Force Ouvrière, encore une fois, cette réaction traduit une méconnaissance des difficultés du terrain et des difficultés des collègues pour appliquer des protocoles qui difficilement sont adaptables sur certaines structures.**

**Questions posées par les représentants de la FSU et de l'UNSA :**

**5. Fermeture de classe : dans la FAQ le traitement de l'enseignant de la classe n'est pas précisé L'enseignant doit-il obligatoirement rester sur l'école pour faire du travail en distanciel ?**

**L'enseignant peut-il faire du travail en distanciel chez lui ?**

**Peut-il être mis à disposition de l'école auquel cas nous considérons qu'il ne peut faire de distanciel ?**

La SG nous répond que l'enseignant peut travailler de chez lui ou dans l'établissement scolaire, mais il doit assurer la continuité pédagogique.

**6. Pour les personnels soumis à l'obligation vaccinale (Médecin scolaire, psyEN , PE exerçant en établissement sanitaire), avez vous eu connaissance de difficultés à ce niveau ? Et si oui comment cela sera-t-il traité ?**

Réponse : pas de difficultés remontées à ce sujet au niveau départemental.

**7. Question sur le rôle et le nombre des médiateurs/ Covid sur le département ?**

Ils sont au nombre de 5, contrats reconduits cette année jusqu'au 30 décembre.

Ils ont deux missions : - Pour le 1<sup>er</sup> degré, aider à la mise en place des campagnes de tests salivaires.  
- Venir en appui du médecin conseiller technique pour les campagnes de vaccination dans le secondaire et en appui de l'ARS et le contact tracing.

**8. Question sur les cas contacts dans le secondaire, les campagnes de vaccination, les auto-tests.**

Un élève même vacciné doit obligatoirement effectuer un test à J0 et J7 .

Sur les campagnes de vaccination en cours, pour l'instant 70 % des élèves de 12 à 18 ans sont vaccinés.

Pour les auto-test ils seront donnés à la demande de l'agent.

Il est précisé en fin de séance que les communiqués de presse de la DSDEN continuent à être communiqués le vendredi.

**Pour la présidente du CHSCT la rentrée est sereine, tout est sous contrôle... la réalité du terrain remonte t-elle dans les bureaux de l'avenue Foch ?**

**N'hésitez pas à faire remonter à vos représentants Force Ouvrière la réalité à laquelle vous êtes confrontés.**